

ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS : GÉRER LES RELATIONS, LES SUBVENTIONS ET L'ÉVALUATION DES ACTIONS ASSOCIATIVES

Construire une relation équilibrée et sécurisée avec le tissu associatif, maîtriser l'attribution des subventions et développer une démarche d'évaluation au service de l'intérêt général et de la bonne gestion des fonds publics.



OBJECTIFS

- ✓ Comprendre le cadre juridique des relations entre collectivités et associations
- ✓ Sécuriser l'attribution, le suivi et le contrôle des subventions publiques
- ✓ Développer une méthode d'analyse de l'activité et de la situation financière des associations
- ✓ Mettre en place des outils d'évaluation des actions financées par la collectivité
- ✓ Structurer une stratégie partenariale avec le tissu associatif local
- ✓ Renforcer la transparence, l'efficacité et la bonne utilisation des fonds publics



CONTENU PÉDAGOGIQUE

1 Comprendre les relations entre les collectivités et les associations

- Comprendre le cadre juridique des relations entre collectivités et associations
- Identifier les différentes formes de soutien aux associations
- Distinguer subvention, marché public, délégation et convention d'objectifs
- Comprendre les responsabilités de la collectivité et des associations

2 Attribuer et suivre les subventions publiques

- Identifier les critères d'attribution des subventions
- Comprendre les obligations des associations bénéficiaires
- Sécuriser les conventions et le suivi des financements accordés
- Prévenir les risques juridiques et financiers

3 Évaluer l'activité et l'utilisation des fonds publics

- Analyser les comptes et les documents financiers d'une association
- Identifier les indicateurs d'activité et de performance pertinents
- Évaluer la réalité des actions financées et leurs résultats
- Vérifier la bonne utilisation des subventions publiques

4 Développer une stratégie partenariale avec le tissu associatif

- Cartographier les acteurs associatifs du territoire
- Développer une politique de soutien cohérente et transparente
- Favoriser le dialogue et la contractualisation avec les associations
- Structurer une démarche d'amélioration continue des partenariats

5 Cas pratiques et mises en situation (Format présentiel)

- Analyse de dossiers de demande de subvention
- Études de cas d'évaluation d'actions associatives
- Exercices pratiques autour des conventions et du contrôle des financements
- Conseils personnalisés selon les problématiques des participants



PUBLIC CONCERNÉ

Élus, Collaborateurs et Agents publics

FORMATS POSSIBLES

- PRÉSENTIEL
Durée : **6h00**
- DISTANCIEL
Durée : **4h00 (Visioconférence)**

FINANCEMENTS POSSIBLES

- Budget formation de vos collectivités
- DIF-Élus via **MON COMPTE ELU**



ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

PRÉREQUIS

Aucun, sauf mention contraire précisée dans le programme de formation

FORMATEUR MOBILISÉ

1 formateur-expert

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Session organisée en présentiel dans une salle adaptée (intra ou inter) ou en distanciel via un outil de visioconférence
- Présentation académique de la thématique
- Alternance d'apports méthodologiques, d'illustrations concrètes et d'échanges avec le stagiaire
- Exercices pratiques, simulations, mises en situation et travail individualisé
- Envoi d'un support pédagogique écrit à l'issue de la session

QUALITÉ ET CONFORMITÉ DES FORMATIONS

- Organisme de formation certifié Qualiopi au titre des actions de formation et des bilans de compétences, et bénéficiant de l'agrément du Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales pour la formation des élus locaux
- Formations conçues dans le respect des exigences réglementaires, pédagogiques et administratives applicables

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Envoi d'un questionnaire de recueil des attentes des stagiaires en amont de la formation
- Émargement ou dispositif de traçabilité de présence
- Évaluation des acquis de la formation à travers des exercices, quiz, études de cas ou échanges pédagogiques
- Questionnaire d'évaluation à chaud à l'issue de la session
- Certificat de réalisation délivré à l'issue de la formation
- Accès au Service Après-Formation LiBRA permettant aux participants de poser des questions complémentaires pendant une durée de 2 mois via une adresse e-mail dédiée
- Questionnaire de suivi à froid transmis dans les deux mois suivant la formation